Association ONZAIN 24 HEURES 4L

Déclarée le 11 février 2015 à la préfecture du Loir et Cher
Enregistrée sous le N° W411004205

REGLEMENT PARTICULIER 24 HEURES 4L

2019

25 ème COURSE 24 HEURES 4L ONZAIN

15 ET 16 JUIN 2019

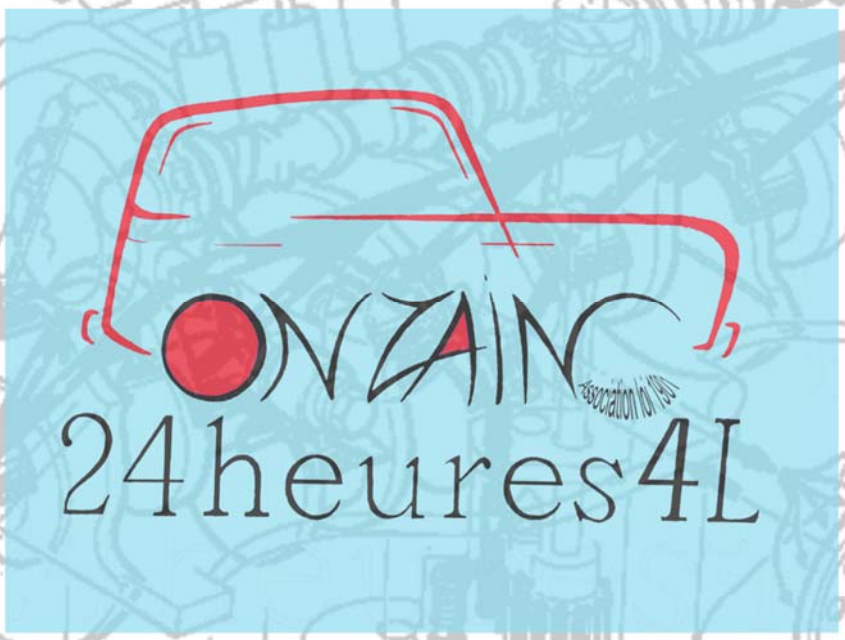

Organisateurs :

Elisabeth DURAND
Emmanuel HEMOND
Victoria GUEUDIN
Alain VIVIANT

Nous contacter : 2, Chemin du Billoir 41100 AREINES

Tel: Elisabeth 06 07 65 59 19, Tel: Manu 06 52 61 02 32

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale **Endurance Off-Road 2019** et à la réglementation spécifique **Endurance 4L Cross 219**

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'A.S.A. A.C.O. Perche Val de Loire en qualité d'organisateur administratif organise les 15 et 16 juin 2019 avec le concours de l'ECURIE41 (Onzain 24heures 4L) en qualité d'organisateur technique une compétition automobile de 4L intitulée

25ème 24 heures 4L d'ONZAIN

Le présent règlement a été enregistré par La Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le **19/04/2019** sous le numéro **016/2019** et par la FFSA sous le permis d'organisation n° **407** en date du **24/05/2019**.

1.1. OFFICIELS

Présidente du Collège des commissaires sportifs	Sophie GARDIA	Licence 1504/54158
Membre du Collège des Commissaires sportifs	Henri JOANOVITS	Licence 1505/9113
Membre du Collège des Commissaires sportifs	Luc DEHAN	Licence 1202/9495
Directeur de course	Jacques COURTIN	Licence 1504/6233
Directeur de course adjoint	Jean-Yves BRISSET	Licence 1504/3244
Directeur de course adjoint	Sylvain MONNIER	Licence 1307/9936
Directeur de Course adjoint	Sylvie MONNIER	Licence 1307/9968
Commissaire Technique responsable	Philippe COURTIN	Licence 1504/42190
Commissaire Technique	Manuel SANTOS	Licence 1503/16264
Commissaire Technique	Michel TOURLOURAT	Licence 1504/8826
Relation concurrent	Michel BAUD	Licence 1507/23696
Relation concurrent	Christian BOUCHARD	Licence 1507/35065
Chronométreur	Karine LAUNAY	Licence 1504/53487
Commissaire Sportif Contrôle des Parcs	Dominique JOUBERT	Licence 1106/14860
Commissaire Sportif Contrôle des Parcs	Patrick CERISIER	Licence 1201/189022
Commissaire Sportif Contrôle des Parcs	Nathalie TOLLEMER	Licence 1206/25930
Commissaire Sportif Stagiaire Contrôle des Parcs	Daniel BLUTEAU	Licence 1110/2574
Responsable de la mise en place des moyens de Secours et de la remise en état du terrain	Emmanuel HEMOND	
Médecins Chefs	Yves TOUCHAIN Sylvain RENARD	
Responsable Sécurité	Emmanuel HEMOND	
Responsable Service Presse	Victoria GUEUDIN	

Organisateur technique

Nom : ECURIE 41 (Onzain 24 heures 4L)

1.2 HORAIRES

Parution du règlement	Dès validation par la FFSA
Clôture des engagements	31/05/2019 à minuit
Publication de la liste des engagés	07/06/2019 à 18h
Vérifications	circuit, 15/06/2019 de 8h à 10h
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	circuit, 15/06/2019 à 08h30
Briefing obligatoire	circuit, 15/06/2019 à14h
Essais découverte du circuit avec essais des transpondeurs	15/06/2019 de 10h à 11h30
Positionnement des voitures sur la grille de départ	15/06/2019 de 14h30 à 14h45
Début de la Course	15/06/2019 à 15h
Fin de la Course	16/06/2019 à 15h
Affichage des résultats provisoires	16/06/2019 à 15h15
Remise des Prix	16/06/2019 à 15h45

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives se dérouleront le 15 Juin 2019 de 08h00 à 10h00.
Le pilote devra se présenter avec une licence Régionale Concurrent Conducteur Terre (RCCT) FFSA en cours de validité ou sa demande de titre de participation Régional Terre (TPRT) pour l'épreuve.
Chaque concurrent recevra une convocation individuelle. Si à la date du jeudi 13 juin le concurrent n'a pas reçu sa convocation, il lui appartient de prendra contact avec l'organisation au n° de téléphone suivant 06 07 65 59 19 :

Les vérifications techniques se dérouleront le 15 Juin 2019 à 08h15 à 10h15 dans les stands ou sur le circuit
Le pilote devra présenter le passeport technique de son véhicule.
Les voitures seront contrôlées en application du règlement technique 4L endurance 24 Heures.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

Les engagements sont reçus au 2 Chemin du Billoir 41100 AREINES, ils sont limités à 25 équipages.
Les engagements, accompagnés du droit d'engagement devront être reçus au plus tard le 31mai 2019 à minuit.
Pour être pris en compte les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement, ils sont fixés à 100 euros
Les chèques devront être libellés à l'ordre Onzain 24heures 4L

3.2 EQUIPAGE

Chaque voiture sera conduite par 3 à 6 pilotes, un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Chaque pilote devra présenter aux vérifications une licence en cours de validité ou un Titre de Participation valable pour la discipline.
La présentation du permis de conduire n'est pas demandée

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures admises

Elles devront être conformes au « règlement technique 4L CROSS »

4.2 Numéro

En conformité avec les règles « règles spécifiques endurance 4L CROSS 2019 » (article 4.4)
Ce numéro sera identique au numéro de stand.
Le numéro sera attribué par l'organisateur après la validation du dossier et fourni par l'équipage

ARTICLE 5 : PUBLICITE

5.1 Publicité

Elle devra être conforme au Règlement Général des 4L CROSS.
Aucune publicité n'est imposée par l'organisateur.

ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1 Circuit

L'épreuve se déroule sur le circuit de DUGNY à ONZAIN, d'une longueur de 970 m et d'une largeur comprise entre 10 et 18 mètres
Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 16 avril 2019 sous le n° 41 15 19 0323 2cv Reg 0970

L'accès au circuit se fait par la D45 reliant ONZAIN à Chambon sur Cisse

6.2 Stand

Les stands seront placés dans un ordre défini par l'organisateur

6.2.1 Identification des stands

Le numéro de voiture doit être placé en haut, au centre et à l'entrée du stand. Il doit être lisible et être éclairé pour la nuit.

6.2.2 Caractéristique du stand

Conforme à la réglementation générale Endurance Off Road
Les armatures des stands doivent être correctement ancrées dans le sol.
L'éclairage des stands est obligatoire, il sera fourni, implanté et alimenté par vos soins.

6.2.3 Stockage du carburant

Une zone de ravitaillement en carburant sera aménagée pour tous les équipages, voir dans réglementation générale endurance off-road de la FFSA et l'article 4.2.4 des règles spécifiques de la discipline.

6.3 Sécurité

La protection du public est assurée sur la totalité des zones spectateurs par des moyens en accords avec la réglementation FFSA.
La sécurité des pilotes sera assurée par les moyens notés dans l'article 6.7 Réglementation générale.

6.3.1 Sécurité dans les Stands

Pour la sécurité des stands se rapporter aux :
- Règles spécifiques Endurance 4L CROSS *(Article 4 & 7)*
- Règlementation Général Endurance OFF ROAD *(Article 6.7)*

Un panneau INTERDIT ou DÉFENSE DE FUMER est obligatoire à chaque entrée de stand. Ils devront avoir une dimension minimale de 10 cm de diamètre ou de côté.
Ils seront fournis et mis en place par vos soins et en place durant toute la durée de l'épreuve. Ces panneaux devront correspondre aux normes actuellement en vigueur.

Il est interdit d'allumer un feu dans les stands. Seuls les barbecues électriques sont autorisés avec un extincteur à proximité.

Il sera autorisé sur le stand maximum 20 personnes (pilotes, mécaniciens et autres) avec un âge minimum de 10 ans.

6.7 Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage sera situé près du podium. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés

6.8 Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité du collège des commissaires sportifs ainsi que des parcs. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au 06 07 65 59 19

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE LA COURSE

Course d'endurance de 24 heures sur circuit terre avec départ donné arrêté.
L'équipage ayant réalisé le plus grand nombre de tour en piste, sera déclaré vainqueur.

7.1 Brieffing

Le briefing oral des pilotes aura lieu à 14heures

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Un classement officieux provisoire sera affiché toutes les heures au tableau d'affichage.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes après l'arrivée. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage de résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10 : PRIX

10.3 COUPES

Seules des coupes seront offertes aux équipages en fonction du classement.

10.4 REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu, au podium à 15h45

ARTICLE 11P : RÈGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1 Commissaires prévus par l'organisateur

Nombre de commissaires de piste	6
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	18
Nombre d'extincteurs par poste	3 (2 poudre de 6kg et 1 neige carbonique de 6kg)

11.2 MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2./2.2.3 de la réglementation médicale et à l'article IIA7 des RTS

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent, il n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs
Il y a 2 ambulances équipées réanimation à disposition.
Il n'y a pas d'équipe d'extraction prévue.